

## Catégorie d'immobilier mondial Sentry - Série O8\*

### 22 juin 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie d'immobilier mondial Sentry (le «fonds») que vous devez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. («CI») au 1-800-792-9355 ou à l'adresse [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez le [www.ci.com](http://www.ci.com).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Bref aperçu		Gestionnaire du fonds :	
Code(s) du fonds (\$CA) †	NCE 29505	CI Investments Inc.	
Date de création de la série :	16 décembre 2015	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc.
Valeur totale du fonds au 30 avril 2018 :	48,25 millions \$	Distributions :	Mensuelles, à un taux annuel de 8 %. À moins d'indication contraire, les distributions sont versées en espèces. Dans le cas des régimes enregistrés au nom du client seulement, les distributions sont automatiquement réinvesties.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,43 %	Placement minimal :	Établi par contrat.

† Avec prise d'effet le ou vers le 24 septembre 2018, CIG 58805

Le ou vers le 24 septembre 2018, les titres de série O8 changeront de désignation pour devenir des titres de série PT8.

### Dans quoi le fonds investit-il?

La Catégorie d'immobilier mondial Sentry cherche à générer un revenu courant régulier en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de son fonds sous-jacent, le Fonds d'immobilier mondial Sentry. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des fiducies de placement immobilier (FPI) et des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans le secteur immobilier résidentiel et commercial.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 30 avril 2018. Les placements du fonds sous-jacent changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 30 avril 2018)

1. Continuum Residential REIT	5,27 %
2. Simon Property Group, Inc.	4,53 %
3. GGP Inc.	4,47 %
4. KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	3,13 %
5. InterRent Real Estate Investment Trust	3,08 %
6. Equity Residential	2,99 %
7. Equinix, Inc.	2,89 %
8. Boston Properties REIT	2,78 %
9. Prologis, Inc.	2,76 %
10. AvalonBay Communities, Inc.	2,75 %

**Pourcentage total des dix principaux placements** 34,65 %

**Nombre total de placements** 59

### Répartition des placements (au 30 avril 2018)

FPI de détail	19,72 %
FPI résidentielles	16,12 %
FPI de bureau	15,45 %
FPI diversifiées	11,52 %
Sociétés d'exploitation immobilière	9,73 %
FPI spécialisées	8,31 %
FPI industrielles	8,20 %
Activités immobilières diversifiées	7,74 %
Autres	3,56 %
Liquidités et équivalents	-0,35 %

0% 20% 40% 60% 80% 100%

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la «volatilité».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique «Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?» dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

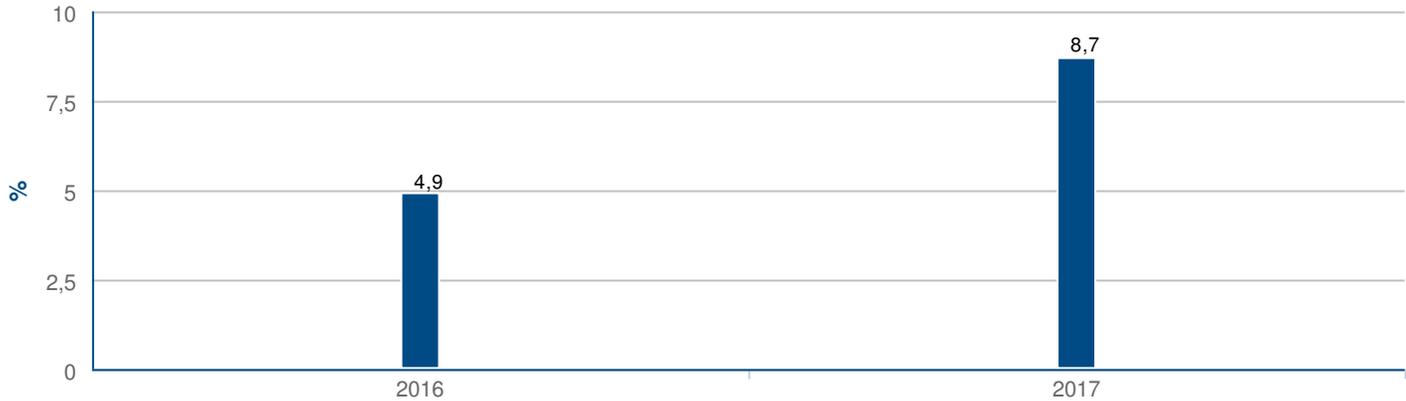
# Catégorie d'immobilier mondial Sentry - Série O8

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série O8 du fonds au cours des 2 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement annuel des titres de série O8 du fonds au cours des 2 dernières années. Le fonds n'a perdu de la valeur pendant aucune de ces 2 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série O8 du fonds sur 3 mois au cours des 2 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	7,3 %	31 mai 2016	Votre placement aurait augmenté à 1 073 \$.
<b>Pire rendement</b>	-6,0 %	31 octobre 2016	Votre placement aurait chuté à 940 \$.

### Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans les titres de série O8 du fonds à la date de création de la série détenait 1 188 \$ au 30 avril 2018, ce qui donne un rendement annuel composé de 7,5 %.

### À qui ce fonds est-il destiné?

À l'investisseur qui :

- est disposé à accepter un niveau de risque moyen
- cherche à obtenir une source régulière de revenu
- cherche un OPC investissant dans le secteur de l'immobilier
- n'est pas touché par la fluctuation des cours à court terme
- prévoit conserver son placement à long terme

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Vous ne devrez pas payer d'impôt sur les distributions sous forme de remboursement de capital effectuées par le fonds, même si elles affectent vos gains ou pertes en capital à la disposition.

# Catégorie d'immobilier mondial Sentry - Série O8

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série O8 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série O8 du fonds.

# Catégorie d'immobilier mondial Sentry - Série O8

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série.

Au 31 mars 2018, les frais des titres de série O8 du fonds s'élevaient à 0,57 % de sa valeur, ce qui correspond à 5,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais d'exploitation de la série.	0,43 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,14 %
<b>Frais du fonds</b>	<b>0,57 %</b>

**Avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2018, CI Investments Inc. remplacera la méthode actuelle selon laquelle certains frais d'exploitation sont imputés au fonds par des frais d'administration à taux fixe de 0,15 %.**

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série O8 du fonds.

## 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de négociation à court terme</b>	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.
<b>Frais d'échange</b>	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
<b>Frais en cas de chèque sans provision</b>	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 30 \$.
<b>Frais de gestion</b>	Vous payez directement à nous des frais de gestion pouvant atteindre 0,95 % de la valeur de votre placement dans les titres de série O8 du fonds.
<b>Frais administratifs de la série O8</b>	Il est possible que vous ayez à payer des frais administratifs négociés relatifs à la série O8 à la société de votre représentant qui vous vend des titres de série O8. Les frais administratifs varieront entre 0 % et 1,25 % de la valeur moyenne de l'actif net que vous détenez dans le fonds durant un mois civil complet. Ces frais administratifs sont établis dans l'entente relative à la série O8 que vous concluez au moment où vous souscrivez les titres. Ils seront versés à la société de votre représentant au moyen d'un rachat mensuel ou trimestriel de titres de série O8 de votre compte dont la valeur équivaut au montant des frais administratifs, plus les taxes applicables. Aucuns frais de rachat ne sont imposés sur ces rachats.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

### CI Investments Inc.

2, rue Queen Est, 20e étage  
Toronto (Ontario) M5C 3G7  
Tél. : 1-800-792-9355  
servicefrancais@ci.com  
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).